

M. H. Thévenaz 28. Nov. 1952

28. 11.



SITZUNG DES SCHWEIZERISCHEN BUNDESRAATES
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL

SÉANCE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SEDUTA DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO
ESTRATTO DEL PROCESSO VERBALE

RECEIVED
+ 28-NOV-1952 +
N° F. 11. 3. 51

Mardi 25 novembre 1952.

Laboratoire international
pour la recherche nucléaire.

- Département politique. Proposition du 28 octobre 1952 (annexe).
- Département de l'intérieur. Rapport joint du 1er novembre 1952 (adhésion).
- Département militaire. Rapport joint du 17 novembre 1952 (annexe).
- Département des finances et des douanes. Rapport joint du 3 novembre 1952 (adhésion).
- Département politique. Avis du 20 novembre 1952 (annexe).

Après délibérations il est

d é c i d é :

1. de constituer une commission chargée d'examiner toutes les questions juridiques, financières et techniques posées par le choix de Genève comme siège du futur laboratoire international pour la recherche nucléaire;
2. de nommer membres de cette commission :
 - M. le ministre Pierre Micheli, chef de la division des organisations internationales au département politique, qui aura la faculté de se faire suppléer par M. Henri Thévenaz, chef de section à cette division;
 - M. Jakob Ott, directeur des constructions fédérales;
 - M. Werner Rösch, premier chef de section à l'administration fédérale des finances.

Extrait du procès-verbal au département politique (10) pour exécution, au département de l'intérieur et au département des finances et des douanes pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber

*1 ex. envoyé à
M. Ott et Rösch
Th. 28. 11.*





Berne, le 28 octobre 1952.

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Pas pour la presse

o.F.11.3.51. - OW

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

A u C o n s e i l f é d é r a l

Laboratoire international
pour la recherche nucléaire

Dans sa séance du 18 juillet 1952, le Conseil fédéral avait chargé le Département Politique de confirmer la candidature de Genève comme siège du futur laboratoire international pour la recherche nucléaire. Il avait admis le principe que le terrain nécessaire serait offert par la Confédération et le Canton de Genève.

La candidature de Genève a été retenue à l'unanimité par le Conseil européen pour la recherche nucléaire à Amsterdam le 6 octobre 1952. En vue de la construction du laboratoire, le Conseil élaborera une convention au cours de sa prochaine session convoquée à Bruxelles pour le mois de décembre. Cette convention devra être soumise à l'approbation des Chambres fédérales, qui devront également se prononcer sur la question des frais résultant de l'achat et de l'aménagement du terrain. Cette procédure durera un certain temps, mais il convient dès maintenant d'examiner avec les autorités genevoises et les délégués du Conseil européen les divers problèmes relatifs à l'installation du laboratoire international à Genève. A cet effet, il a paru utile qu'une petite commission fût constituée, comprenant des représentants des administrations fédérales intéressées.

Pour ces motifs et d'entente avec les Départements de l'Intérieur et des Finances, nous vous

p r o p o s o n s :

1. de constituer une commission chargée d'examiner toutes les questions juridiques, financières et techniques posées par le choix de Genève comme siège du futur laboratoire international pour la recherche nucléaire;
2. de nommer membres de cette commission:
 - M. le Ministre Pierre Micheli, chef de la Division des Organisations internationales au Département politique, qui aura la faculté de se faire suppléer par M. Henri Thévenaz, chef de section à cette Division;

- M. Jakob Ott, directeur des Constructions fédérales;
M. Werner Rösch, premier chef de section à l'Administration
fédérale des finances.

Extrait du procès-verbal (en 10 exemplaires) au Département
Politique, pour exécution, et aux Départements de l'Intérieur
et des Finances (2 expl.) pour leur information.



EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

Kontr.-Nr. }
 No de contr. }
 N. di contr. }

70.47 v.51.

Bern, den 17. November 1952.

Ausgeteilt

An den B u n d e s r a t .

Mitbericht des Militärdepartements zum
 Antrag des Eidg. Politischen Departements
 betr. Atomlaboratorium Genf.

Das Eidg. Militärdepartement geht im allgemeinen mit dem Antrag des Eidg. Politischen Departements auf Einsetzung einer besondern Kommission für die juristischen, finanziellen und technischen Fragen einig.

In der Zusammensetzung der Kommission besteht jedoch eine Lücke, da von den genannten Herren keiner in der Lage sein dürfte, die technischen Fragen der Atomforschung zu beurteilen. Das Militärdepartement glaubt aufmerksam machen zu müssen, dass es wünschenswert wäre, die Kommission durch einen entsprechenden Sachverständigen zu ergänzen und beantragt, es sei hiefür in Aussicht zu nehmen Prof. Dr. Jean Rossel von der Universität Neuenburg, Mitglied der Studienkommission für Atomenergie.

Eidg. Militärdepartement:

Kolua

DEPARTMENT OF THE ARMY
HEADQUARTERS
WASHINGTON, D. C.



1952

1952

Approved for Release by NSA on 05-08-2014 pursuant to E.O. 13526

MEMORANDUM FOR THE RECORD
SUBJECT: [Illegible]

Very truly yours,
[Illegible Signature]



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 20 novembre 1952.

o. Fall. 3. 51. - ZC

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Remarques du Département Politique au sujet
du co-rapport du Département Militaire du 17 novembre

Proposition du Département Politique du 28 octobre
concernant le laboratoire international pour la
recherche nucléaire.

Le Département Militaire considère que la commission dont nous proposons la création devrait être complétée par l'adjonction d'un savant versé dans les questions atomiques et il suggère de faire appel à M. Jean Rossel, professeur à l'Université de Neuchâtel, membre de la commission suisse d'étude pour l'énergie atomique.

Cet avis nous paraît reposer sur un malentendu. La commission envisagée a pour but de faciliter les relations des autorités fédérales avec le Conseil européen pour la recherche nucléaire et avec les autorités genevoises pour l'examen des problèmes découlant du choix de Genève comme siège du futur laboratoire international. Elle aura seulement à s'occuper de questions administratives telles que l'achat du terrain, les travaux de sondage pour déterminer la structure géologique du sous-sol, le problème des conduites d'eau et d'électricité. Elle pourra aussi être appelée à donner des renseignements sur les privilèges et immunités qui seront accordés au laboratoire et à ses fonctionnaires et elle étudiera toute question qui lui serait soumise par les autorités genevoises ou par le Conseil européen.

En revanche les problèmes concernant les machines et les autres installations du futur laboratoire sont de la compétence exclusive du Conseil européen. Celui-ci est présidé par le professeur Scherrer qui est également président de la commission suisse d'étude pour l'énergie atomique. En outre le professeur Preiswerk joue un rôle actif dans l'élaboration des plans du laboratoire. La participation de la Suisse aux travaux d'ordre scientifique est donc pleinement assurée.

Il résulte de ce qui précède qu'il nous paraît superflu d'adjoindre un savant à la commission dont nous avons proposé la constitution.

DEPARTMENT OF POLICE
DEPARTMENT

...

...

...

...

...